



A qui appartient un objet laissé par un locataire à son départ ?

Par **dojokil**, le **20/06/2008 à 22:21**

bonjour et merci pour votre attention
A la restitution des clés, mon locataire a laissé dans ma cour, une moto soit disant en panne qui devait être enlevée le lendemain
plus d'un mois après elle est toujours là et d'autres détails font que la rupture de notre contrat n'est pas très sereine
que puis-je faire ?
j'envisage soit de la mettre dans la rue, soit de la faire enlever par Emmaus, en ai-je le droit, et si oui quelles précautions prendre avant ?
sinon quels sont mes droits ?
Merci

Par **ly31**, le **20/06/2008 à 22:27**

Bonsoir,
Vous avez établi je pense un état des lieux de sortie !
Avez vous pris soin de réclamer à votre ex locataire sa nouvelle adresse ?
A vous lire
ly31

Par **dojokil**, le **20/06/2008 à 22:35**

merci pour cette réponse si rapide
l'état des lieux ne fait pas allusion à ça
je connais la nouvelle adresse de l'ex locataire

Par **Marion2**, le **21/06/2008 à 19:13**

Vous lui envoyez une lettre recommandée A/R en lui demandant de bien vouloir récupérer sa moto (lui fixer une date butoir) sinon vous la laissez dans la rue